



ISERE

38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juillet 2021

DELIBERATION N° 2021/033



L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 21 juillet 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Didier PERRIN à Patrick COMMERE, Alfio PENNISI à Nathalie GOIX, Annie PONTHEUX à Nelly JANIN QUERCIA, Kévin PORTIER à Stéphane COUDERT

EXCUSES :

Didier PERRIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers Présents :	14
Nombre de conseillers votants :	18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Bénédicte GUILLAUMIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/06/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07/06/2021. Il est approuvé à la majorité absolue (1 voix CONTRE : Mme Bénédicte GUILLAUMIN).

DELIBERATION N° 2021/033 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur **Gérard FEY**, Rapporteur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 juillet 2021,

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

PROPOSE au Conseil municipal de supprimer les postes n'étant plus pourvus et d'adopter le nouveau tableau

Article 1 :

RAPPELLE qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant la nécessité de supprimer 17 emplois de grades différents du fait de la non suppression de ceux-ci lors d'avancement de grade, de départ en retraite et de réorganisations de services.

Article 2 :

PROPOSE les suppressions suivantes à compter du 1^{er} août 2021 :

- Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles Principal de 1^{ère} classe, suite au départ de l'agent en retraite, un poste Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles Principal de 2^{ème} classe a été créé.
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe, suite à l'avancement de grade de l'agent sur un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, le poste aurait dû être supprimé.
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe, suite à la mutation de l'agent.
- Adjoint administratif territorial, suite à l'avancement de grade de l'agent sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, le poste aurait dû être supprimé.
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement de grade de l'agent sur un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, le poste aurait dû être supprimé.
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à l'avancement de grade de l'agent sur un poste Rédacteur, le poste aurait dû être supprimé.
- Adjoint administratif : suite à des réorganisations de service, les tâches sont réparties sur d'autres postes.
- Technicien : suite à une réorganisation de service, le suivi informatique de la commune est désormais sous-traité.
- Technicien : suite au départ à la retraite de l'agent.
- Technicien principal de 2^{ème} classe : suite à l'avancement de grade de l'agent sur un poste Technicien principal de 1^{ère} classe, le poste aurait dû être supprimé.
- Agent de maîtrise principal : suite à l'avancement de grade de l'agent sur un poste de Technicien, le poste aurait dû être supprimé.
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : suite à des avancements de grade des agents sur des postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, les postes auraient dû être supprimés.
- 4 postes d'Adjoints techniques : suite à des avancements de grade des agents sur des postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, les postes auraient dû être supprimés.

Le tableau des effectifs ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget communal.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 28/07/2021

Reçu en préfecture le : 28/07/2021

Exécutoire le : 28/07/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 27 juillet 2021

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA



TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE VALIDATION COMITE TECHNIQUE

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	DELIBERATION	EMPLOI PERMANENT TC	EMPLOI PERMANENT TNC	TOTAL	TITULAIRES	NON TITULAIRE	= TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	2012/041		0,5	0,5		0,5	0,5
Attaché	A	2020/065	1		1		1	1
Rédacteur	B	2013/022	1		1			0
Adjoint administratif Ppal de 2ème classe	C	2018/009		0,8	0,8	0,8		0,8
Adjoint administratif Ppal de 2ème classe	C	2008/077	1		1			0
Adjoint administratif	C	2018/009	1		1			0
Adjoint administratif	C	2016/044	1		1	1		1
Adjoint administratif	C	2009/028	1		1	1		1
TOTAL					7,3	TOTAL		4,3
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien Ppal de 1ère classe	B	2019/068	1		1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2017/037	1		1	1		1
Adjoint technique	C	2012/025	1		1			1
Adjoint technique	C	2010/077	1		1		1	1
Adjoint technique Ppal de 2ème classe	C	2018/009	1		1	1		1
Adjoint technique	C	2006/031		0,8	0,8		0,8	0,8
Adjoint technique Ppal de 1ère classe	C	2019/019	1		1	1		1
Adjoint technique	C	2006/042			0			0
Adjoint technique Ppal de 2ème classe	C	2010/077	1		1	1		1
Adjoint technique Ppal de 2ème classe	C	2015/046	1		1	1		1
TOTAL					8,8	TOTAL		8,8
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM Ppal de 1ère classe	C	2017/037	1		1	1		1
ATSEM Ppal de 1ère classe	C	2019/019	1		1	1		1
TOTAL					2	TOTAL		2
FILIERE ANIMATION								
Animateur	B	2017/037	1		1	1		1
Adjoint d'animation Ppal de 2ème classe	C	2019/019	1		1	1		1
Adjoint d'animation	C	2019/047		0,52	0,52		0,52	0,52
Adjoint d'animation	C	2016/028		0,49	0,49		0,49	0,49
Adjoint d'animation	C	2016/028		0,49	0,49		0,49	0,49
Adjoint d'animation	C	2016/028		0,32	0,32		0,32	0,32
Adjoint d'animation	C	2016/028		0,13	0,13		0,13	0,13
Adjoint d'animation	C	2015/02		1	1	1		1
TOTAL					4,95	TOTAL		4,95
FILIERE SPORTIVE								
Educateur des APS Ppal de 1ère classe	B	2014/012	0,43		0,43	0,43		0,43
TOTAL					0,43	TOTAL		0,43
FILIERE POLICE								
Brigadier chef principal	C	2012/057	1		1			0
Gardien brigadier	C	2018/009	1		1	1		1
TOTAL					2	TOTAL		1
TOTAL					25,48	TOTAL		21,48